



MAIRIE DE LOYAT  
11, rue de la Mairie  
56800 LOYAT  
☎ 02 97 93 02 33  
📠 02 97 93 06 67

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LOYAT

## 27 Février 2020

Date de convocation du conseil municipal : **20 février 2020**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

**Présents** : Denis TREHOREL, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Didier BOURNE, Delphine MAINGUY, Odile SANTIER, Magalie GUILLEMAUD, Danielle GUILLAUME, Sébastien LE RAY, Nadège DEMOLLIENS, Bernard HALLIER, Sylvie BEAUJEAN, Viviane LEBORGNE, Alain PUISSANT, Françoise ARNOLDO, Laurent RICHARD-PARPAILLON.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Guy GICQUEL donne pouvoir à Magalie GUILLEMAUD, Solène LE MOING donne pouvoir à Delphine MAINGUY.

**Absent** : Yannick MONNIER.

**Secrétaire** : Nadège DEMOLLIENS

### ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de séance du 23 janvier 2020,
  - 2 Présentation des comptes administratifs 2019 : budget principal et budgets annexes ;
  - 3 Approbation des comptes de gestion 2019 : budget principal et budgets annexes ;
  - 4 Approbation des comptes administratifs 2019 : budget principal et budgets annexes ;
  - 5 Vote des taux d'impositions 2020 ;
  - 6 Affectation des résultats 2019 : budget principal et budgets annexes ;
  - 7 Vote des budgets primitifs 2020 : budget principal et budgets annexes ;
  - 8 Clôture du budget lotissement Domaine de Poulouan ;
  - 9 Contrat d'association avec l'école privée ;
  - 10 Demande de subvention Ecole Sainte Jeanne d'Arc, classe de neige ;
  - 11 Demande de subvention Ecole Sainte Jeanne d'Arc, projet d'école ;
  - 12 Demande de subvention Collège Mme de Sévigné Mauron ;
  - 13 Demande de participation aux charges de fonctionnement école publique de Guilliers ;
  - 14 Modification du tableau des effectifs ;
  - 15 Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations ;
- Questions diverses.

#### 1) Approbation du compte rendu de séance du 23 janvier 2020

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 23 janvier 2020.

➔ Le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte-rendu.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :  
- d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2020**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

**2) Présentation des comptes administratifs 2019 : budget principal et budgets annexes**

**A) Budget principal C.A 2019**

**Section de fonctionnement**

<b>Recettes :</b>	1 195 427.08 €
<b>Dépenses :</b>	<u>856 201.89 €</u>
<b>Résultat 2019 :</b>	<b>339 225.19 €</b>
Report résultat 2018 :	<u>0 €</u>
<b>Résultat 2019 à reporter :</b>	<b>339 225.19 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>Recettes :</b>	681 871.22 €
<b>Dépenses :</b>	<u>786 748.09 €</u>
<b>Résultat 2019 :</b>	<b>-104 876.87 €</b>
Report résultat 2018 :	<u>-104 094.65 €</u>
<b>Résultat 2019 à reporter :</b>	<b>-208 971.52 €</b>

**Les restes à réaliser 2019 à reporter en 2020**

**Section d'investissement**

<b>Dépenses :</b>	<b>616 378.00 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>610 497.63 €</b>

*(Voir détail)*

---

**B) Budget Assainissement C.A 2019**

**Section de fonctionnement**

<b>Recettes :</b>	34 052.79 €
<b>Dépenses :</b>	<u>39 614.44 €</u>
<b>Résultat 2019 :</b>	<b>-5 561.65 €</b>
Report résultat 2018 :	<u>6 342.93 €</u>
<b>Résultat 2019 à reporter :</b>	<b>781.28 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>Recettes :</b>	43 702.49 €
<b>Dépenses :</b>	<u>31 373.78 €</u>
<b>Résultat 2019 :</b>	<b>12 328.71 €</b>
Report résultat 2018 :	<u>23 461.46 €</u>
<b>Résultat 2019 à reporter :</b>	<b>35 790.17 €</b>

*(Voir détail)*

### C) Budget Lotissement de Poulouan C.A 2019

#### Section de fonctionnement

Recettes :	24 671.75 €
Dépenses :	<u>21 923.72 €</u>
Résultat 2019 :	<b>2 748.03 €</b>
Report résultat 2018 :	<u>64 509.90 €</u>
Résultat 2019 à reporter :	<b>67 257.93 €</b>

#### Section d'investissement :

Recettes :	21 642.32 €
Dépenses :	<u>0 €</u>
Résultat 2019 :	<b>21 642.32€</b>
Report résultat 2018 :	<u>-21 642.32 €</u>
Résultat 2019 à reporter :	<b>0 €</b>

(Voir détail)

---

### D) Budget Lotissement de la Voie Verte C.A 2019

#### Section de fonctionnement

Recettes :	361.61 €
Dépenses :	<u>0 €</u>
Résultat 2019 :	<b>361.61 €</b>
Report résultat 2018 :	<u>1 735.78 €</u>
Résultat 2019 à reporter :	<b>2 097.39€</b>

#### Section d'investissement :

Recettes :	0 €
Dépenses :	<u>0 €</u>
Résultat 2019 :	<b>0 €</b>
Report résultat 2018 :	<u>-24 206.59 €</u>
Résultat 2019 à reporter :	<b>- 24 206.59 €</b>

(Voir détail)

---

### 3) Approbation des comptes de gestion 2019 : budget principal et budgets annexes.

#### A) Budget principal C.G 2019

Le compte de gestion 2019 du budget principal présenté par Mme la Comptable des finances publiques se solde comme suit :

<b>Fonctionnement :</b>	
Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	278 119.83 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	<u>278 119.83 €</u>
Résultat reporté	<b>0 €</b>
<b>Résultat exercice 2019 :</b>	<b><u>339 225.19 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	<b>339 225.19 €</b>

**Investissement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	- 104 094.65 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	<u>0 €</u>
Résultat reporté :	- 104 094.65 €
<b>Résultat exercice 2019 :</b>	<b>- 104 876.87 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	<b>- 208 971.52 €</b>

*(Voir détail)*

➔ Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune établi par Mme la Comptable des finances publiques.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune établi par Mme la Comptable des finances publiques.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

**B) Budget Assainissement C.G 2019**

Le compte de gestion 2019 du budget Assainissement présenté par Mme la Comptable des finances publiques se solde comme suit :

**Fonctionnement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	11 342.93 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	<u>5 000.00 €</u>
Résultat reporté	6 342.93 €
<b>Résultat exercice 2019 :</b>	<b>- 5 561.65 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	<b>781.28 €</b>

**Investissement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	23 461.46 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	<u>0 .00 €</u>
Résultat reporté :	23 461.46 €
<b>Résultat exercice 2019 :</b>	<b>12 328.71 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	<b>35 790.17 €</b>

*(Voir détail)*

➔ Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget Assainissement établi par Mme la Comptable des finances publiques.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget Assainissement établi par Mme la Comptable des finances publiques.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

**C) Budget Lotissement de Poulouan C.G 2019**

Le compte de gestion 2019 du budget du Lotissement de Poulouan présenté par Mme la Comptable des finances publiques se solde comme suit :

**Fonctionnement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	64 509.90 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	<u>0.00 €</u>
Résultat reporté	64 509.90 €
<b>Résultat exercice 2019 :</b>	<b><u>2 748.03 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	<b>67 257.93 €</b>

**Investissement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	-21 642.32€
Part affectée à l'investissement 2019 :	<u>0.00 €</u>
Résultat reporté :	-21 642.32 €
<b>Résultat exercice 2019 :</b>	<b><u>21 642.32 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	<b>0 €</b>

*(Voir détail)*

➔ Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget du Lotissement de Poulouan établi par Mme la Comptable des finances publiques.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- d'approuver le compte de gestion 2019 du budget du Lotissement de Poulouan établi par Mme la Comptable des finances publiques.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

**D) Budget Lotissement de la Voie Verte C.G 2019**

Le compte de gestion 2019 du budget du Lotissement de la Voie Verte présenté par Mme la Comptable des finances publiques se solde comme suit :

**Fonctionnement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	1 735.78 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	<u>0 €</u>
Résultat reporté	1 735.78 €
<b>Résultat exercice 2019 :</b>	<b><u>361.61 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	<b>2 097.39 €</b>

**Investissement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2018 :	-24 206.59 €
Part affectée à l'investissement 2019 :	<u>0 €</u>
Résultat reporté :	-24 206.59 €
<b>Résultat exercice 2019 :</b>	<b><u>0 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2019 :</b>	<b>-24 206.59 €</b>

*(Voir détail)*

➔ Le maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019 du budget du Lotissement de la Voie Verte établi par Mme la Comptable des finances publiques.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte de gestion 2019 du budget du Lotissement de la Voie Verte établi par Mme la Comptable des finances publiques.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

**4) Vote des Comptes Administratifs 2019**

M. le Maire quitte la salle de délibération.

**A) Budget principal C.A 2019**

- L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget principal 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte administratif du Budget principal 2019.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

**B) Budget Assainissement C.A 2019**

- L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget Assainissement 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte administratif du Budget Assainissement 2019.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

**C) Budget Lotissement de Poulouan C.A 2019**

- L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget Lotissement de Poulouan 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le compte administratif du Budget Lotissement de Poulouan 2019.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

**D) Budget Lotissement de la Voie Verte C.A 2019**

- L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget Lotissement de la Voie Verte 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité :**

- **d'approuver le compte administratif du Budget Lotissement de la Voie Verte 2019.**

Pour : 17      Contre : 1      Abstention : 0

---

## 5) Vote des taux d'imposition 2020.

	Rappel des taxes 2019			Proposition Taxes 2020		
	Bases réelles	Taux	Produit attendu	Base Prévisionnelles	Taux	Produit attendu
TH	1 351 000 €	<b>14,44%</b>	195 084 €	1 339 000 €	<b>14,44%</b>	193 351 €
FB	895 400 €	<b>17,27%</b>	154 636 €	926 900 €	<b>17,27%</b>	160 075 €
FNB	145 700 €	<b>44,30%</b>	64 545 €	147 800 €	<b>44,30%</b>	65 475 €
	<b>Total</b>		<b>414 265 €</b>	<b>Total</b>		<b>418 901 €</b>

→ Le maire propose au conseil municipal :

-de reconduire les taux d'imposition pour 2020 : Taxe d'habitation : 14,44% ; Foncier bâti : 17,27% ; Foncier non bâti : 44,30%.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**-de reconduire les taux d'imposition pour 2020 : Taxe d'habitation : 14,44% ; Foncier bâti : 17,27% ; Foncier non bâti : 44,30%.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

## 6) Affectation des résultats budget principal et budgets annexes 2019 sur budgets 2020.

### A) Budget principal

L'excédent d'exploitation est de 339 225.19 €

Le déficit d'investissement est de 208 971.52€

→ Le maire propose au conseil municipal :

- L'affectation de l'excédent d'exploitation 2019 de 339 225.19 € en recette de la section de fonctionnement 2020 pour 160 163.47 €, et en recette de la section d'investissement 2020 pour 179 061.72.

-L'affectation du déficit d'investissement de 208 971.52€ en dépense de la section d'investissement du budget 2020.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- L'affectation de l'excédent d'exploitation 2019 de 339 225.19 € en recette de la section de fonctionnement 2020 pour 160 163.47 €, et en recette de la section d'investissement 2020 pour 179 061.72.**

**-L'affectation du déficit d'investissement de 208 971.52€ en dépense de la section d'investissement du budget 2020.**

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

### B) Budget Assainissement

L'excédent d'exploitation est de 781.28 €.

L'excédent d'investissement est de 35 790.17 €.

→ Le maire informe le conseil municipal :

**Conformément à la délibération ND20191102 du 14 novembre 2019**

- l'excédent d'exploitation 2019 de 781.28 € est repris en recette de la section de fonctionnement du budget principal (article 002). La somme de 50% soit 390.64 € sera reversée en 2020 à Ploërmel Communauté (article 678).

- l'excédent d'investissement de 35 790.17 € est repris en recette de la section d'investissement du budget principal (article 001). La somme de 50% soit 17 895.09 € sera reversée en 2020 à Ploërmel Communauté (article 1068).

---

### C) Budget Lotissement de Poulouan

L'excédent d'exploitation est de 67 257.93 €.  
Le résultat d'investissement est de 0 €.

→ Le maire propose au conseil municipal :  
- L'affectation de l'excédent d'exploitation 2019 de 67 257.93 € en recette de la section de fonctionnement du budget 2020.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- L'affectation de l'excédent d'exploitation 2019 de 67 257.93 € en recette de la section de fonctionnement du budget 2020.

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

### D) Budget Lotissement de la Voie Verte

L'excédent d'exploitation est de 2 097.39 €.  
Le déficit d'investissement est de 24 206.59 €.

→ Le maire propose au conseil municipal :  
- l'affectation de l'excédent d'exploitation 2019 de 2 097.39 € en recette de la section de fonctionnement du budget 2020.  
- L'affectation du déficit d'investissement de 24 206.59 € en dépense de la section d'investissement du budget 2020.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité :**

- l'affectation de l'excédent d'exploitation 2019 de 2 097.39 € en recette de la section de fonctionnement du budget 2020.  
- L'affectation du déficit d'investissement de 24 206.59 € en dépense de la section d'investissement du budget 2020.

Pour : 17      Contre : 1      Abstention : 0

---

## 7) Vote des budgets primitifs 2020

### A) Budget principal BP 2020

Le budget primitif s'équilibre à 1 403 670.00 € en section de fonctionnement et à 1 491 071.00 € en section d'investissement.  
(Voir détail)



→ Le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- de voter le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.**

Pour : 14          Contre : 0          Abstention : 4

---

### **B) Budget Lotissement de Poulouan BP 2020**

Le budget primitif s'équilibre à 67 258.18 € en section de fonctionnement.

*(Voir détail)*

→ Le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif Lotissement de Poulouan 2020 tel qu'il est présenté.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- de voter le budget primitif Lotissement de Poulouan 2020 tel qu'il est présenté.**

Pour : 18          Contre : 0          Abstention : 0

---

### **C) Budget Lotissement de la Voie Verte BP 2020**

Le budget primitif s'équilibre à 31 245.69 € en section de fonctionnement et à 53 344.89 € en section d'investissement.

*(Voir détail)*

→ Le maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif Lotissement de la Voie Verte 2020 tel qu'il est présenté.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité :**

**- de voter le budget primitif Lotissement de la Voie Verte 2020 tel qu'il est présenté.**

Pour : 16          Contre : 1          Abstention : 1

---

### **8) Clôture du budget lotissement de Poulouan**

Par délibération en date du 4 mars 2008 le conseil municipal avait approuvé la création d'un budget lotissement dénommé « Domaine de Poulouan ».

Cette opération étant achevée et l'ensemble des lots vendus, il y a lieu de procéder à la dissolution dudit budget qui fait apparaître un excédent global de 67 258,18 €.

Ainsi, il est demandé de bien vouloir approuver la clôture définitive du budget lotissement de Poulouan, le bilan financier tel que présenté ci-dessous ainsi que le versement de l'excédent constaté au budget principal :

DEPENSES		RECETTES	
6015 « Terrain »	76 221,16 €	7015 « Vente lots »	258 128,28 €
6045 « Etudes »	21 342,50 €	7473 « Subventions département	39 570,00 €
605 « Travaux »	132 877,34 €	7088 « Autres produits »	0,51 €
608 « Charges diverses »	1,06 €	7588 « Produits de gestion courante »	1,08 €
		7788 « Autres Produits exceptionnels »	0,37 €
TOTAL	230 442,06 €	TOTAL	297 700,24 €
<b>EXCÉDENT</b>	<b>67 258,18€</b>		

- Le maire propose au conseil municipal
- d'approuver la clôture du budget lotissement de Poulouan
  - d'approuver le bilan financier tel que présenté ci-dessus

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver la clôture du budget lotissement de Poulouan
- d'approuver le bilan financier tel que présenté ci-dessus

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

**9) Contrat d'association avec l'école privée**

L'effectif de l'école Sainte Jeanne d'Arc au 1<sup>er</sup> septembre 2019 était de 115 enfants : 77 élèves en élémentaire, 38 élèves en maternelle.

L'an dernier, nous avons accordé une somme de 430.15€ pour les élèves d'élémentaire et 1 000,00€ pour les élèves de maternelle.

Compte tenu du coût moyen des élèves scolarisés à l'école publique, le maire propose d'attribuer : 480.59€ pour les élèves d'élémentaire, et 1 218.68€ pour les élèves de maternelle.

Soit pour l'année 2020 :

480.59€ X 77 = 37 005.43€

1 218.68€ X 38 = 46 309.84€

**Total : 83 315.27€**

- Le maire propose au conseil municipal :
- de valider ces montants
  - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider ces montants
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

**10) Demande de subvention Ecole Sainte Jeanne d'Arc classe de neige**

La Directrice de l'école Sainte Jeanne d'Arc a présenté une demande de subvention concernant un projet de classe transplantée à la neige dans les Pyrénées pour 21 enfants de CM au mois de mars. Le coût total de la semaine est de 450 € par enfant.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'attribuer une aide d'un montant de 80.00 € par enfant participant, soit pour 21 enfants un montant de 1680€.
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'attribuer une aide d'un montant de 80.00 € par enfant participant, soit pour 21 enfants un montant de 1680€.
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

### **11) Demande de subvention Ecole Sainte Jeanne d'Arc projet d'école**

La Directrice de l'école Sainte Jeanne d'Arc a présenté une demande de subvention concernant un projet pour travailler l'équilibre alimentaire avec l'aide du CPIE de Concoret intitulé « Un jardin potager à l'école ». Le coût prévisionnel de cette activité est estimé à 6 830.00€, il sera notamment pris en charge par l'APEL, et les parents.

L'école sollicite une subvention de la commune de 2 276.00€

→ Le maire propose au conseil municipal :

- pour le projet « Un jardin potager à l'école » d'attribuer à l'école Sainte Jeanne d'Arc une subvention de 13€ par élève, soit pour 115 élèves un montant de 1 677.00€.
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- pour le projet « Un jardin potager à l'école » d'attribuer à l'école Sainte Jeanne d'Arc une subvention de 13€ par élève, soit pour 115 élèves un montant de 1 677.00€.
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

### **12) Demande de subvention Collège Mme de Sévigné Mauron**

Le Collège Madame de Sévigné de Mauron sollicite l'obtention d'une subvention pour alléger le coût d'un séjour à Londres pour les classes de 3<sup>ème</sup> organisé du 9 au 14 mars 2020, pour 3 élèves domiciliés à Loyat. Le coût du séjour à la charge de la famille s'élève à 267.50€.

→ Le Maire considérant que les collèges sont à la charge du Département, propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable à cette demande.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'émettre un avis défavorable à cette demande.

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

### **13) Demande de participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Guilliers**

La Commune de Guilliers sollicite la commune de Loyat pour une participation financière de 565.57€ par élève élémentaire et 1470.20€ par élève de maternelle scolarisés à l'école publique de Guilliers

pour l'année 2019-2020. Il y a pour l'année scolaire 2019-2020, 1 élève domicilié à Loyat scolarisé en CM1, et 1 élève domicilié à Loyat scolarisé en maternelle. Soit une demande de 2035.77€.

→ Le Maire considérant que la commune de Loyat dispose d'une école publique sur son territoire, propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable à cette demande.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**  
**- d'émettre un avis défavorable à cette demande.**

Pour : 18          Contre : 0          Abstention : 0

---

#### **14)      Modification du tableau des effectifs**

La déclaration de vacance d'emploi V05620022637001 a été enregistrée par le Centre de gestion de la fonction publique de Morbihan et visée par la Préfecture pour le grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe de la filière administrative à temps complet, pour le poste de Secrétaire de mairie, à pourvoir au 1<sup>er</sup> mars 2020. La nomination sur ce poste est soumise à l'obtention du concours, et à l'inscription sur la liste d'aptitude correspondante.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs :

Poste supprimé :

Rédacteur

Poste créé :

Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de supprimer et créer le poste comme indiqué ci-dessus
- de modifier le tableau des effectifs
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de supprimer et créer le poste comme indiqué ci-dessus**
- de modifier le tableau des effectifs**
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents**

Pour : 18          Contre : 0          Abstention : 0

---

#### **15)      Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses Adjointes dans le cadre de leurs délégations**

- COLAS-Ploërmel, déplacement et enrobés sur trottoir et résine : 6 222.36€ TTC.
- ESAT Les Bruyères-Plumelec, entretien annuel des espaces verts à Trégadoret, Leuléac, Crétudel, et débroussaillage du Pump Track : 4141.20€ TTC.
- Hortibreiz-Caudan, fertilisant et gazon pour stade de foot et produits pour fleurissement : 3 660.94 € TTC.
- Les Serres des Ajoncs d'or-Sérent, plantes pour fleurissement : 1 818.08€ TTC.
- Théaud-St Meen le grand, contrat de prestations de balayage annuel : 3 024.56€ TTC.

→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance.

---

#### **Informations**

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le vendredi 20 mars à 20H

Fin de séance : 21H40